



Pôle Routes Départementales et Infrastructures  
Direction Gestion du Territoire  
Agence d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de Polminhac lieu-dit: Pont de Clavières**  
**Route Départementale n° 57 (hors agglomération)**  
**Rabotage et réalisation de la couche de roulement**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-2036 du 22 mai 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de madame le Maire de Vic sur Cère en date du 4 août 2023

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Polminhac en date du 7 août 2023

Vu la consultation de la DIR Massif Central

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 3 août 2023

Vu la demande de l'entreprise Marquet pour le Cd 15

Considérant que les travaux relatifs au rabotage et à la réalisation de la couche de roulement du Pont de Viers nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le responsable de la maîtrise d'œuvre DGT-Agence d'Aurillac

**ARTICLE 1 : Période**

A compter du 16 août 2023 jusqu'au 18 août 2023, la Route Départementale n° 57 sera fermée à la circulation au niveau du Pont de Clavières, entre le PR 0+950 et le PR 0+990.

**ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par la RN 122 et les RD 859,8 et 157, via Vic-sur-Cère.

**ARTICLE 3 : Signalisation des travaux**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Marquet chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

**ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation**

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le Crd de Vic-sur-Cère.

**ARTICLE 5 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 6 : Recours**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7 : Ampliation**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- Mme le Maire de Vic-sur-Cère
- M. le Maire de Polminhac
- M. le Chef de la DIR Massif Central
- M. le Directeur de l'entreprise Marquet

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

À Aurillac le 08/08/2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation  
L'Adjoint au Directeur des Routes Départementales,

  
Didier ROUX

# Plan de déviation Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

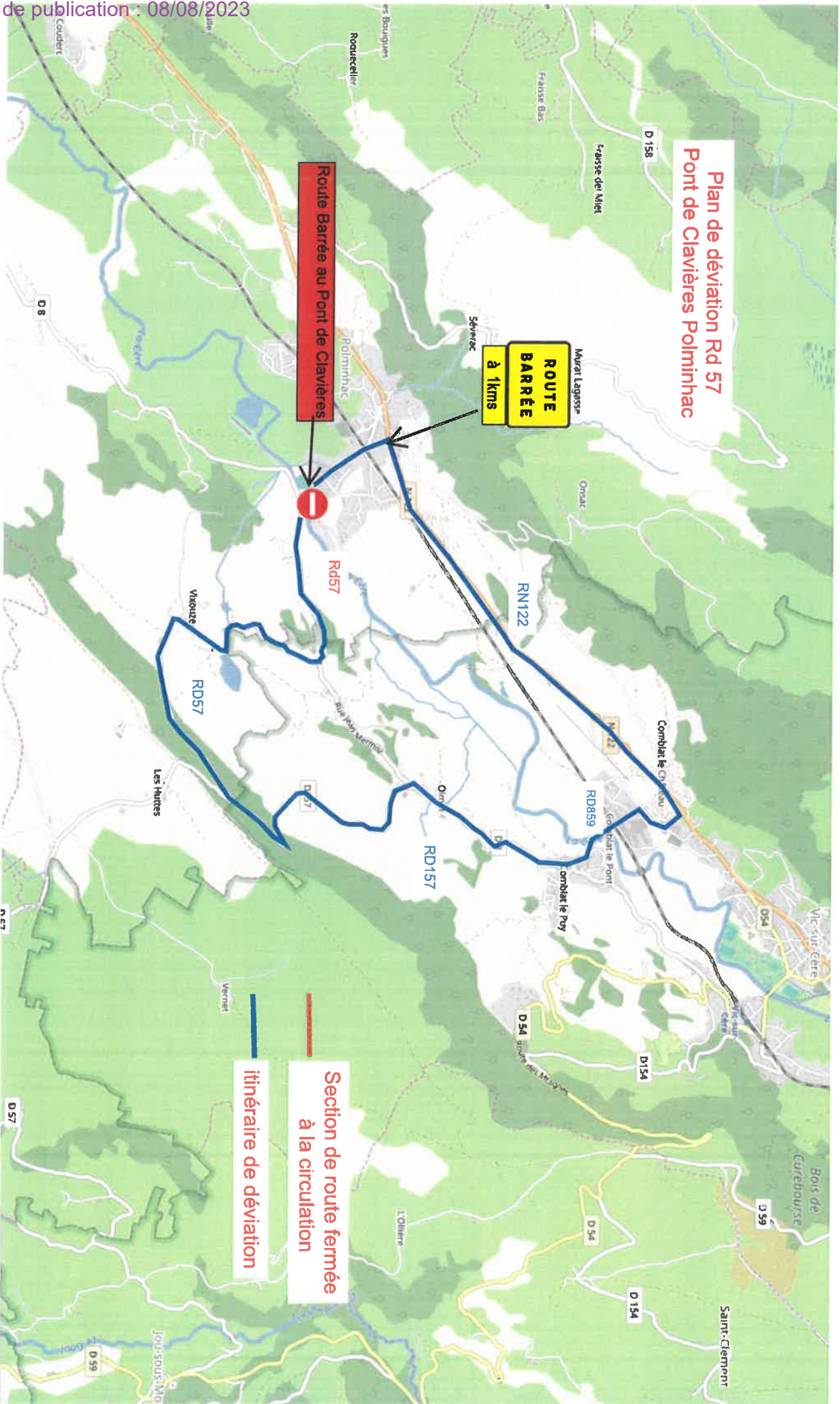
Route Barrée au Pont de Clavières

ROUTE  
BARRÉE  
à 1kms



Section de route fermée  
à la circulation

itinéraire de déviation



## Thierry Laroque

---

**De:** Mairie POLMINHAC <mairiepolminhac@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 7 août 2023 14:03  
**À:** Dominique Roques  
**Objet:** RE : AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac  
**Pièces jointes:** ARRETE RD 57.PDF

Bonjour,

Ci-joint en retour l'accord de Monsieur le Maire en date du 07 août 2023  
Bonne réception  
Cordialement



Polminhac

Manuelle PERIER  
Secrétariat de la Mairie de Polminhac - 15800  
tél. : 04 71 47 40 07  
télécopie : 04 71 47 45 52

<http://www.polminhac.fr/>

**Le :** 03 août 2023 à 15:12 (GMT +02:00)  
**De :** "Dominique Roques" <dominique.roques@cantal.fr>  
**À :** "Mairie POLMINHAC" <mairiepolminhac@wanadoo.fr>  
**Objet :** AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour, pourriez-vous me donner votre accord par retour de mail pour ce projet d'arrêté de déviation passant par votre agglo svp ?

Cordialement

## Thierry Laroque

---

**De:** secretaire general <secretaire.general@vicsurcere.fr>  
**Envoyé:** vendredi 4 août 2023 08:57  
**À:** Dominique Roques  
**Cc:** Mairie VIC SUR CERE; services techniques; comptabilite vic sur cere  
**Objet:** RE: AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Monsieur Roques, bonjour,

Après avoir fait le point avec Madame le Maire, la Commune de Vic-sur-Cère émet un avis favorable au projet d'arrêté de déviation pour mener les travaux au Pont de Clavières (Commune de Polminhac).  
Restant disponible. Bien cordialement,



Caroline DEBLADIS  
Commune de Vic-sur-Cère  
Directrice Générale des Services  
secretaire.general@vicsurcere.fr  
04 71 47 39 41

**De :** Dominique Roques <[dominique.roques@cantal.fr](mailto:dominique.roques@cantal.fr)>  
**Envoyé :** jeudi 3 août 2023 15:13  
**À :** mairie vic sur cere <[mairie@vicsurcere.fr](mailto:mairie@vicsurcere.fr)>  
**Objet :** AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour, pourriez-vous me donner votre accord par retour de mail pour ce projet d'arrêté de déviation passant par votre agglo svp ?  
Cordialement

**Dominique ROQUES**

Agent technique de gestion du domaine public  
DEER / Mission Réglementation Signalisation  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30  
[dominique.roques@cantal.fr](mailto:dominique.roques@cantal.fr)



Chaque jour à vos côtés

## Thierry Laroque

---

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** jeudi 3 août 2023 15:48  
**À:** Dominique Roques  
**Objet:** RE: AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour,

Pas de ligne régulière durant cette période.

Bonne journée,

**De :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé :** jeudi 3 août 2023 15:27  
**À :** MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>; LABORIE-BONNET Claudine <Claudine.LABORIE-BONNET@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Objet :** AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour, pourriez-vous m'indiquer si une ligne régulière est concernée par cette déviation au pont de Clavières sur Polminhac du 16 au 18/08/2023 svp ?  
Cordialement

*Dominique ROQUES*

*Agent technique de gestion du domaine public*

*DEER / Mission Réglementation Signalisation*

*Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)*

*tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30*

*dominique.roques@cantal.fr*



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## Thierry Laroque

---

**De:** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Envoyé:** vendredi 4 août 2023 09:01  
**À:** Dominique Roques  
**Objet:** RE: AD Rd 57 pont de Clavières POLMINHAC

D'accord.



Vincent GALIBERN  
DGT / Agence Départementale d'Aurillac  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
gsm : 06 89 81 42 22  
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**De :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé :** jeudi 3 août 2023 15:17  
**À :** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Objet :** AD Rd 57 pont de Clavières POLMINHAC

Vincent, pour accord pour cette déviation stp.  
Merci



Dominique ROQUES  
Agent technique de gestion du domaine public  
DEER / Mission Réglementation Signalisation  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30  
dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

 Rejoignez-nous  
sur Facebook  
@ Cantal le Département